

COMMUNE DE CAUPENNE-D'ARMAGNAC

PROCES VERBAL SEANCE DU 24 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre juillet à dix-huit heures trente, s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Caupenne-d'Armagnac sous la présidence de M. Patrick Guichebarou, Maire. La séance a été publique.

Etaient présents : MM. DUCOM Joël, DUFFOUR Frédéric, GUICHEBAROU Patrick, LEFAIX Christian, MATHIEU Patrick, ORTEGA Josiane, VOYER Armand.

Etaient excusés : M. BACQUELA Hervé, FIOR Anne-Marie

Etait absent : M. BRETHERS David

M. VOYER Armand a été élu secrétaire de séance.

1 – ADOPTION du PV du 28 avril 2023 – Après lecture, le Procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2 - PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'application du SCOT et de la surface constructible retenue sur notre commune à savoir 1ha 32ca seulement !

Après analyse du registre graphique de juillet 2023, les élus regrettent que cette surface soit si restreinte. Ils approuvent ce registre graphique à l'unanimité.

Une réunion avec le SCOT est prévue en septembre 2023.

La réunion publique aura lieu en octobre 2023.

3- GERS FIBRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée sur le projet de son installation. Après vérification, il s'avère que toutes les habitations, les terrains avec CU ont bien été pris en compte sur la carte de GERS FIBRE. Le nombre de connexions recensées est de 292.

4 – ACQUISITION MATERIEL SALLE DES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire propose d'installer un poste de télévision à disposition des associations communales à la salle des associations. Le Conseil Municipal après débat décide de retenir un téléviseur Samsung/LED UHD d'une dimension de 130 cm au prix de 1580 € TTC.

5 – CONVENTION SERVICE ADS – MODIFICATION LIEE A LA DEMATERIALISATION

Monsieur le Maire présente la nouvelle convention liant la commune au PÉTR du Pays d'Armagnac, pour l'instruction des autorisations d'occupation et d'utilisation des sols. Compte tenu des évolutions réglementaires, notamment liées à la dématérialisation, il convient d'approuver les modalités organisationnelles, administratives, juridiques, techniques et financière du service ADS. Le Conseil Municipal APPROUVE la convention cadre et AUTORISE le Maire à signer cette convention.

6 – ENCAISSEMENT CHEQUES GROUPAMA SUITE SINISTRES

Suite aux deux sinistres déclarés auprès de la compagnie d'assurance Groupama, l'un concernant le compteur de l'eau endommagé sur le terrain du lot n°5 au lotissement et l'autre concernant le dégât des eaux au logement communal n°1. L'assurance propose une indemnité de 767,65 € correspondant à l'indemnisation du sinistre compteur de l'eau et une indemnité de 500 € correspondant à l'indemnisation du sinistre dégât des eaux. Montants correspondants à la totalité du préjudice.

Le Conseil Municipal ACCEPTE les indemnités proposées par l'assurance Groupama.

7 – CHANGEMENT IMPUTATION COMPTABLE – INVENTAIRE

Suite à une mise à jour de l'inventaire communal, il convient d'effectuer les opérations d'ordre nécessaires pour ne plus avoir de doubles imputations sur les bornes incendies sachant que l'imputation finale doit être le 2156 aussi bien comptablement que sur l'imputation initiale de la fiche inventaire. En effet les fiches inventaires 130 et 131 ont une imputation initiale de fiche au 21531. Le Conseil Municipal CHARGE le Maire d'effectuer les opérations d'ordre pour rectifier cette anomalie.

8 – ECHANGE TERRAIN COMMUNE/SUCCESSION BRETHOUS

Monsieur le Maire rappelle le projet d'échange de terrain entre la commune et la Succession BRETHOUS, à surface pratiquement égale. Pour cela il présente le devis de M. BASTARD Géomètre pour procéder aux travaux de bornage, qui s'élève à 1080 € TTC.

Le Conseil Municipal considérant cette proposition très intéressante pour la commune, DECIDE l'échange des parcelles (en partie) situées au village section AN n° 376-525 avec la parcelle section AN 373 d'une superficie de 508 m², appartenant à la succession BRETHOUS ; RETIENT le devis de M. Bastard Géomètre à Eauze pour les travaux de bornage.

9 - QUESTIONS DIVERSES

9-1 Tour de France Cycliste : Il a été fait état du bon déroulement de cette manifestation au sein de la commune. La salle des fêtes a été baptisée « salle Luis Ocana » et une plaque commémorative a été fixée sur la façade de l'immeuble. Les caupennois ont apprécié cet hommage.

9-2 Chantiers jeunes : Ils se sont déroulés du 10 au 21 juillet. Les 6 jeunes caupennois encadrés par le personnel communal et les conseillers municipaux ont réalisé de multiples travaux d'intérêt général : accessibilité et entretien du patrimoine, un jeune ayant bénéficié de la bourse au permis de conduire s'était également joint à eux.

9-3 La fête du village : Elle aura lieu du 25 au 27 août 2023, la municipalité invitera les caupennois à l'apéritif. Les conseillers se chargeront de préparer cette manifestation.

9-4 Cadeaux personnes de plus de 65 ans : La commission sociale fera le point des personnes concernées. Des devis seront demandés chez M. SEMPE à Loubédat et GIRAM à Urgosse.

9-5 Coupe de bois : les carolins situés au moulin des claous ont été vendus par l'ONF pour un montant de 40 000 € à l'entreprise PERE FRERES.

9-6 Associations don du sang Nogaro/Aignan : La présidente Mme DELORD Rolande remercie vivement le Conseil Municipal pour la subvention accordée.

9-7 Problèmes de voisinage : Monsieur le Maire souhaite que chaque conseiller dans son quartier respectif participe à régler les problèmes de voisinage très fréquents. Le Conseil Municipal valide cette proposition.

9-8 Journal municipal : Josiane ORTEGA fait le point sur les premiers articles rédigés et demande qu'on lui envoie des textes et des photos des différentes activités.

9-9 SIISBA : le Conseil Municipal souhaite plus de clarté sur les documents budgétaires et propose une réunion avec le bureau du Siisba.

9-10 Octobre Rose : cette manifestation est souhaitée par le Conseil Municipal.

Rien ne restant à l'ordre du jour Monsieur le Maire lève la séance à 20h45.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

